

# 2016

## Michel Benichou

France

Les 365 jours d'une présidence du Conseil des barreaux européens représentent une durée particulièrement courte si l'on veut tenter de réformer l'institution et réaliser certains des projets imaginés. L'année 2016 a été marquée par le vote favorable au Brexit. Ce fut un choc pour l'ensemble de l'Union européenne et particulièrement pour le Conseil des barreaux européens. Les avocats européens ont immédiatement assuré les avocats britanniques de leur confraternité.

2016 a été également le point culminant concernant l'immigration vers l'Union européenne. C'est, pour assumer notre rôle d'avocats et donc de conseils juridiques, que le DAV et le Conseil des barreaux européens ont réuni leurs efforts pour créer l'opération European Lawyers in Lesvos (ELIL). Le succès a été immédiat puisque des sommes importantes ont été versées par certains Barreaux assurant le financement de cette démarche humanitaire sans l'aide des États ou des institutions européennes. Les avocats ont payé pour aider juridiquement des migrants. De nombreux avocats, venant de toute l'Europe, se sont portés volontaires pour quitter, pendant au minimum deux semaines, leur famille, leur cabinet, leur confort pour aller vivre à Lesbos et donner, quotidiennement, des consultations pour aider les migrants à constituer leurs dossiers aux fins d'obtenir le droit d'asile.

J'ai effectué en 2017 une visite du camp de Lesbos et les contacts avec les avocats présents ont été, pour moi, un moment émouvant et important.

Cette opération, qui se poursuit, démontre que le droit est une composante essentielle de l'aide humanitaire. Aucune opération de cette nature ne devrait exister sans la présence active des avocats. Le Conseil des barreaux européens, avec d'autres organisations d'avocats, pourrait porter cette idée.

Enfin, le Conseil des barreaux européens s'est résolument tourné vers les nouvelles technologies et l'avenir des avocats d'une part au sein des comités consacrés à ces thèmes (nouvelles technologies et avenir de la profession) mais surtout en organisant, en octobre 2016, un colloque, à Paris, pour aborder toutes les questions liées à cette révolution numérique et la façon dont les avocats pouvaient l'appréhender. Les avocats de divers continents étaient présents et ont travaillé ensemble pendant cette journée. Ce fut un réconfort de voir la modernité de notre profession. Beaucoup étaient dubitatifs quant au succès d'un tel colloque. Mais, lorsque que le Conseil des barreaux européens se mobilise, avec son équipe de permanents compétents, avec les experts, les présidents des comités, les membres de la présidence, le succès est assuré. L'e-book qui a été tiré de cet événement démontre la qualité des interventions et des débats.

Le Conseil des barreaux européens est donc en pleine forme. Soixante ans est certes un âge respectable mais cela n'atteint en rien son dynamisme, sa volonté de servir les avocats et sa vision futuriste de notre profession. Ainsi, comme le disait Jean-Jaurès, homme politique français « Il ne faut avoir aucun regret pour le passé, aucun remords pour le présent, et une confiance inébranlable pour l'avenir ».

C'est, pour assumer notre rôle d'avocats et donc de conseils juridiques, que le DAV et le Conseil des barreaux européens ont réuni leurs efforts pour créer l'opération *European Lawyers in Lesvos (ELIL)*.



#CCBE60